

Question orale de M. Wyngaard : Campagne communale de mise à jour des renseignements cadastraux. Suivi.

M. Wyngaard rappelle que dès la fin 2015, la commune a adressé un courrier aux Ucclois propriétaires d'un bien répertorié par la matrice cadastrale en confort 0 ou 1 (sur une échelle de 3) parce qu'il y a lieu de supposer que des éléments de confort y ont été ajoutés depuis l'attribution de cette note.

M. Wyngaard a interpellé la majorité en décembre dernier afin de faire le point sur cette campagne d'actualisation des renseignements cadastraux.

Le Collège a alors répondu que 3.500 biens étaient concernés (soit environ 10 % du bâti ucclois, qui compte 38.000 biens), que 3.000 lettres avaient déjà été envoyées et que les 500 restantes le seraient en janvier. La proportion de réponses s'élève au taux assez remarquable de 65 %. Les 35 % sans réponse correspondent à des retours de courrier à la commune, au déménagement d'habitants, à la perte du statut de propriétaire pour certains citoyens. Grâce à cette démarche, il a donc été possible de procéder à certaines mises à jour.

C'est au cours de cette année 2017 qu'est censée se déployer la seconde phase de la campagne de mise à jour des renseignements cadastraux. Il conviendra d'assurer un suivi des lettres demeurées sans réponse en collaboration avec le département chargé du cadastre au sein du Service public fédéral (SPF) des Finances.

En juin 2017, la commune disposera des premières données chiffrées relatives au nombre de biens pour lesquels le revenu cadastral aura été revu ainsi qu'aux rentrées supplémentaires induites par cette révision.

M. Wyngaard souhaiterait donc obtenir des éclaircissements sur les points suivants.

Le Collège pourrait-il indiquer si tous les courriers ont été envoyés ? Combien de biens sont-ils finalement concernés ? Quels sont les quartiers principalement visés ?

Le taux de réponse au courrier est-il toujours le même ? Est-il supérieur ou inférieur aux évaluations mentionnées ?

Un dispositif de suivi a-t-il déjà été élaboré, en collaboration avec le SPF compétent, pour traiter le cas des propriétaires qui n'ont pas donné suite au courrier communal ?

Le Collège dispose-t-il à présent d'indications sur les recettes complémentaires escomptées au précompte immobilier ? Dans l'affirmative, quels en sont les montants ? Le Collège a-t-il déjà réfléchi à l'affectation de ces recettes complémentaires pour la commune ?

M. le Président précise que la campagne menée ne vise pas à réviser le revenu cadastral en tant que tel mais à en actualiser les données.

Le courrier a été envoyé dans son intégralité, ce qui représente un total de 3.502 lettres, pour lesquelles le taux de réponses s'élève à 70,11 %. Une vingtaine de destinataires a déclaré ne pas vouloir répondre, sauf si la demande émane du Ministère. Le Collège a donc pris contact avec le SPF Finances afin que celui-ci écrive aux propriétaires récalcitrants. Quoique la rédaction de vingt lettres ne semble pas un travail considérable, le SPF témoigne d'une certaine réticence mais le Collège ne désespère pas de le convaincre. La collaboration active du département Cadastre du SPF Finances est d'autant plus difficile à obtenir que ce service est en train de déménager et est aussi confronté à des problèmes informatiques. Toutefois, le cas échéant, les fonctionnaires du service communal du Cadastre procéderont à des visites domiciliaires.

Pour ce qui concerne les 30 % de lettres demeurées sans réponse, un courrier de rappel sera envoyé aux propriétaires concernés.

Il est impossible d'évaluer actuellement le montant des recettes, en raison des incertitudes quant à la nécessité de procéder à des adaptations, mais dès que l'information sera connue, M. le Président ne manquera pas d'en aviser le Conseil communal.